

RENSEIGNEZ-VOUS AVANT TOUT!

LIGNES DIRECTRICES SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE POUR LES PILOTES DE DRONE

PILOTES DE DRONE RÉCRÉATIF

- Avant de faire voler votre drone, assurez-vous de comprendre les règles à suivre.
- Gardez en tête ces lignes directrices concernant la protection de la vie privée lorsque vous pilotez un drone récréatif :



SOYEZ RESPONSABLE

Vous êtes responsable de tout renseignement personnel recueilli par votre drone. Il peut s'agir du nom d'une personne, d'une photo de son visage ou de sa plaque d'immatriculation.



CONSERVEZ L'INFORMATION DE FAÇON SÉCURITAIRE

Si vous avez des enregistrements qui contiennent des renseignements personnels, prenez des mesures afin que vous soyez la seule personne à y avoir accès.



LIMITEZ LA QUANTITÉ DE DONNÉES RECUEILLIES

Ne recueillez pas des renseignements personnels dont vous n'avez pas besoin. Veillez à ce qu'il soit impossible d'établir l'identité de la personne dont vous avez recueilli les renseignements personnels sans consentement. Par exemple, brouillez les visages ou les plaques d'immatriculation.



FAITES PREUVE D'OUVERTURE ET EXPLIQUEZ CE QUE VOUS ÊTES EN TRAIN DE FAIRE

Si une personne se plaint que l'utilisation de votre drone porte atteinte à sa vie privée, répondez-lui avec respect et courtoisie.

Porter atteinte à la vie privée d'une personne pourrait mener à des accusations criminelles relatives :

- au voyeurisme
- au méfait
- à la production d'une nuisance
- à la violation des lois provinciales ou municipales



OBTENEZ UNE AUTORISATION

Si vous risquez de saisir des renseignements personnels durant votre vol, prenez des mesures pour informer les gens que vous filmerez et pour obtenir leur autorisation.

PILOTES DE DRONE COMMERCIAL



Les entreprises canadiennes doivent respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)* lorsqu'ils utilisent des drones.

En vertu de cette loi, vous devez obtenir le consentement afin de recueillir, d'utiliser et de communiquer des renseignements personnels avec d'autres personnes. Pour que ce consentement soit valide, les personnes concernées doivent comprendre ce à quoi elles consentent.

Votre entreprise doit gérer les renseignements personnels des gens de manière professionnelle et respectueuse. À cet égard, vous devez fournir des explications sur la raison pour laquelle vous recueillez des renseignements personnels et permettre aux gens d'accéder à leurs renseignements personnels.

Vous êtes responsables de protéger et de gérer les renseignements personnels dans l'ensemble de votre entreprise.



QUI N'EST PAS TENU DE RESPECTER LA LPRPDE?

La LPRPDE ne s'applique pas à votre entreprise si vos activités se déroulent uniquement en Alberta, en Colombie-Britannique ou au Québec; cependant, d'autres lois provinciales sur la protection de la vie privée s'appliquent toujours. Cette loi ne s'applique pas non plus si vous recueillez, utilisez ou communiquez des renseignements personnels dans les sphères d'activités suivantes :

- journalisme
- création artistique
- rédaction d'un livre
- recherche universitaire
- organisme sans but lucratif ou organisme de bienfaisance

Canada.ca/securite-drones

